Outremont Montréal

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 août 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement A0-402 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374) ».

L'objet dudit règlement vise à établir la tarification applicable dans le cadre de l'étude et

le traitement de demandes recues en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé

au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 16 août 2018



La Secrétaire substitut de l'arrondissement Iulie Desiardins, avocate